

<u>Article</u>	<u>Français</u>
10241-5.2.5 a)	La définition doit avoir la même forme grammaticale que le terme.
10241-5.2.5 b)	La structure privilégiée d'une définition est la suivante : une partie de base [mot d'ancrage] spécifiant la catégorie à laquelle appartient la notion et une autre partie énumérant les caractères qui distinguent cette notion des autres éléments de la même catégorie.
10241-5.2.5 d)	Sauf s'il y a une raison spécifique, la définition ne doit pas commencer par un article.
10241-6.2.2	Terme(s) privilégié(s) ... En minuscules, sauf si la majuscule fait partie de l'orthographe normale du terme dans le cours d'un texte.
10241-6.2.2	Terme(s) privilégié(s) ... On utilise les parenthèses et les crochets que s'ils font partie de la forme écrite normale du terme. On ne les utilise pas pour indiquer un autre terme possible.
10241-6.2.2	En général, le terme doit être présenté dans sa forme grammaticale de base, c'est-à-dire un nom au singulier ...
10241-6.2.2	En cas de terme polysémique, chaque notion doit faire l'objet d'un article distinct, particulièrement dans les normes terminologiques multilingues.
10241-6.2.3	Si, dans une langue, il existe des variantes nationales (par exemple, deux termes différents pour une même notion ou des orthographes différentes pour un même terme), on doit indiquer les variantes.
10241-6.2.5	Formes abrégées ... Sur une ligne distincte, dans le classement vertical.
10241-6.2.9.2	La catégorie grammaticale doit être indiquée chaque fois qu'il y a risque d'erreur.
10241-6.2.9.3.1	Dans les langues qui distinguent les noms selon leur genre, ce dernier doit être indiqué, respectivement par «m», «f» ou «n» selon que le nom est masculin, féminin ou neutre. Pour les termes composés, le genre de l'ensemble doit être indiqué à la fin du terme.
10241-2.10	Si un terme est polysémique, il faut indiquer le domaine auquel appartient chaque notion.
10241-6.2.11	La définition doit être formulée en un seul énoncé décrivant la notion désignée par le terme.
10241-6.2.11	Si une définition est tirée d'un autre document normatif, il faut en donner la référence, entre crochets, après la définition.
10241-6.2.13.1	Si une norme terminologique alphabétique est inévitable, chaque terme toléré doit être inscrit à sa place normale dans l'ordre alphabétique, suivi d'un renvoi au terme privilégié.

- | | |
|----------------|---|
| 10241-6.2.13.2 | Les références aux articles apparentés doivent être précédées par «cf.». |
| 704-6.3.1 | En général, les concepts superordonnés sont définis en premier. Lorsqu'une nouvelle définition est rédigée, on doit utiliser le plus possible les concepts fondamentaux ou les concepts définis en d'autres endroits du document. |
| 704-6.3.5 | Le principe de substitution doit être utilisé pour vérifier la validité d'une définition. Une définition est valide si elle peut remplacer une désignation dans un texte, sans perte ni modification de sens. |

The jQuery Sortable Tables feature must be activated for the sort feature to work.